



SEMINAIRE D'ÉCHANGE

SUR

« ACTIFS INSTITUTIONNELS, INNOVATION INSTITUTIONNELLE

ET

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL»

13 novembre 2018

9h30-12h

CGET

20, av. de Ségur - 75007 Paris

salle 0.410

Métro : École militaire (ligne 8), Ségur (ligne 10), Saint-François-Xavier (ligne 13) ou Cambronne (ligne 6).

La dimension territoriale de la performance socio-économique n'est pas une question nouvelle. Des pans entiers de la littérature en économie, en géographie et en sociologie ont traité de cette question en considérant différentes perspectives : une perspective de l'offre (les dotations factorielles disponibles) mais également de la demande. ***Mais l'émergence de l'immatérialité comme ressource (la connaissance), mais également comme écosystème de création de valeur, remet en question les modalités de développement des activités économiques pour les acteurs.*** Par ailleurs, l'ubiquité du numérique vient remettre en question les conditions spatio-temporelles de la production et de l'interaction sociale de manière plus générale. Il en est de même de la question intrinsèque de la connaissance, des conditions de sa création, de sa fixité, de sa mobilité et de sa polarisation. Enfin, la transformation des systèmes socioéconomiques, s'accompagne d'un changement fondamental des modes de production de la valeur, dont l'archétype est l'innovation ouverte. L'ensemble de ces évolutions appelle à une revisite de la façon dont les institutions produisent de la valeur, et de manière plus explicite de la façon dont elles contribuent à la formation d'actifs institutionnels, et donc de leur capacité à développer une innovation institutionnelle.

Dans l'économie de la connaissance, les territoires - comme « communautés naturelles », sont généralement considérés comme des structures importantes pour le développement collectif durable. L'activité économique est liée par des contraintes géographiques. Cette frontière devient particulièrement pertinente dans l'économie fondée sur la connaissance. Dans une région géographique, les actifs immatériels contribuent au développement des conditions socio-économiques locales (Bounfour, Edvinsson, 2004, p. 254). Des spécificités culturelles ou locales peuvent jouer un rôle fondamental (Sanexian 1994). L'émergence de l'immatériel dans le champ territorial est maintenant reconnu comme un axe de recherche et d'action majeur.

Au plan de la littérature, plusieurs auteurs ont mis en évidence l'importance des actifs immatériels, dans la performance des territoires. Au *plan opérationnel*, les territoires cherchent à se forger une identité différenciante en mettant en avant leurs atouts, en se prévalant d'activités de pointe, d'artisanat d'art, de traditions ancestrales,... La réputation de certaines métropoles est un fait établi dont il convient de décortiquer les mécanismes de formation et de déploiement (Toulouse a une notoriété mondiale, du fait de son industrie aérospatiale ; elle utilise cette réputation pour attirer d'autres industries ; Les monuments et activités culturels sont tout aussi puissants pour créer de la notoriété, et par conséquent des flux touristiques et économiques associés..).

Au *plan institutionnel*, Dans le contexte spécifiquement français, plusieurs initiatives récentes visent spécifiquement la formation et le développement d'actifs immatériels territoriaux : les pôles de compétitivité, les investissements d'avenir et le développement d'instruments de valorisation du capital immatériel des universités, autour des SATT, le développement d'actions délocalisées centrées sur les actifs culturels, la formation de pôles d'excellence universitaires et clusters de type Paris-Saclay, le programme French Tech visant à soutenir le développement d'écosystèmes numériques de rang international au niveau de métropoles françaises.

Un raisonnement en termes de formation d'actifs immatériels (publics, privés, conjoints) est une perspective qui fait émerger des questions importantes sur l'agenda des décideurs publics, et invite à renouveler singulièrement les politiques d'innovation, à partir en particulier de la perspective de la formation d'actifs institutionnels.

LES ACTIFS INSTITUTIONNELS EN TANT QUE PERSPECTIVE POUR LA DECISION PUBLIQUE

Si la littérature établit un lien entre institutions et développement local, les travaux académiques recensés ne permettent pas d'identifier les bonnes institutions et de les distinguer des mauvaises. A cet égard, Rodriguez-Posé (2013) souligne les problèmes méthodologiques et le caractère incertain d'une telle entreprise, qu'il s'agisse de mesurer ces institutions ou de distinguer les bonnes des mauvaises. Pour autant, les travaux témoignent du poids des institutions et de la relation

d'interdépendance et de coévolution entre dynamique de développement territorial et institutions. Les recherches antérieures permettent d'affirmer que les dynamiques de développement supposent des changements institutionnels passés et/ou à venir ; les institutions accompagnent le développement et l'innovation. Face à des décisions de politiques locales, les décideurs seront cognitivement et socialement contraints par le sentier de dépendance du territoire, les arrangements locaux, et partant les normes, règles et valeurs qui existent et qui permettent de définir, pour les décideurs, ce qui est légitime ou non, possible ou impossible. S'il s'agit là d'un constat établi dans la littérature, la question inverse - ***visant justement à comprendre comment les décideurs locaux peuvent élargir le champ des possibles, et donc construire ou modifier les institutions existantes - reste posée.***

Cette approche, visant à comprendre et étudier les pratiques des acteurs pour construire des institutions, s'inscrit dans les recommandations des travaux théoriques les plus récents (Rodriguez-Posé, 2013 ; Moulaert et al, 2016). L'objectif vise ainsi à construire les bases d'un passage « du simple constat » de l'impact des institutions, à la ***compréhension des moyens et des actions mises en œuvre pour agir sur ces institutions particulièrement lorsque ces dernières sont défaillantes pour le développement local.*** Au plan analytique, deux dimensions importantes à considérer : le processus d'entrepreneuriat institutionnel et les pratiques associées.

Le processus d'entrepreneuriat institutionnel territorial

Sur la base des travaux recensés, un tel processus implique de tenir compte des résistances du système territorial face au processus de destruction créatrice qu'entraîne la modification ou la création de nouvelles institutions. Rappelons que les institutions se caractérisent par leur stabilité dans le temps et, a fortiori, leur résistance aux changements. En ce sens, l'intention et la vision stratégique doivent être maintenues tout au long du processus de sorte à ne pas perdre de vue les objectifs visant à réduire les situations de lock-in spatial et à permettre l'émergence de dynamiques de développement positives pour le territoire. Le caractère itératif du processus d'entrepreneuriat institutionnel permet, pour chaque problème productif résolu, de développer les effets d'apprentissage en la matière, et donc, de favoriser la capacité stratégique des décideurs territoriaux à agir et modifier leur environnement institutionnel.

La deuxième approche revient à s'intéresser à la phase de mise en œuvre et à comprendre en quoi consiste l'entrepreneuriat institutionnel et quelles sont les pratiques que les décideurs territoriaux peuvent mettre en œuvre afin d'agir sur l'environnement institutionnel d'un problème productif. Pour ce faire, une typologie des différents leviers actionnables par les dirigeants territoriaux, peut être considérée, et ce pour agir sur les institutions selon leur nature plus ou moins formelles.

Les pratiques d'entrepreneuriat institutionnel territorial

A partir du corpus théorique disponible, les travaux conduits avec le CGET ont permis de forger une typologie des actifs institutionnels territoriaux, autour de trois composantes : les actifs politiques (autour notamment de problèmes de régulation), les actifs normatifs (à travers la mise en place de normes) et les actifs cognitifs (pratiques de mimétisme, pratiques de formation). Ces trois types d'actifs sont naturellement reliés mais se distinguent par leur degré de formalisme ; alors que les actifs politiques sont légalement sanctionnés, les actifs normatifs sont moralement gouvernés ce qui suppose un degré de formalisme moindre, et enfin, les actifs cognitifs eux, sont davantage informels et régulés par la compréhension et la reconnaissance mutuelle (Scott, 2005 ; 2008). Aussi, la différence d'intensité en termes de formalisme entraîne des objectifs différenciés (Lawrence et Suddaby, 2006). Lorsque l'entrepreneuriat institutionnel cherche à modifier les actifs politiques, il s'agit de construire un système réglementaire pour assurer et/ou limiter l'accès à des ressources spécifiques. Lorsque l'action est portée sur les actifs normatifs, l'objectif vise à établir un nouveau système de

représentations, de valeurs et de croyances reconnu et partagé par les acteurs qui permet de faciliter la coopération. Enfin, si l'entrepreneuriat vise la modification ou la création d'actifs cognitifs, il s'agit de construire et de diffuser un ensemble de connaissances communes relatives au problème productif posé.

Par ailleurs, ces trois catégories d'actifs institutionnels peuvent être distinguées, ils impliquent la mobilisation d'autres sous-catégories d'actifs immatériels du territoire dans la mesure où les dynamiques de développement requièrent un système d'interdépendance entre les différentes composantes immatérielles d'un territoire. En effet, Bounfour (2014 : 52-53) propose de scinder le capital immatériel des territoires en sept catégories distinctes : « le capital humain, ensemble de ressources de recherche et de formation universitaires ainsi que l'ensemble des compétences scientifiques et techniques dont la valorisation permet le développement de savoir-faire spécifiques ; le capital technologique et numérique, ensemble des savoir-faire spécifiques et ensemble de ressources numériques permettant la fluidité de la connaissance ainsi que la collaboration tant à l'intérieur de l'espace territorial qu'en dehors ; le capital organisationnel, ensemble des capacités stratégiques et opérationnelles permettant à un territoire de définir un projet et d'en assurer un suivi opérationnel au jour le jour ; le capital institutionnel, ensemble des éléments de gouvernance, d'interactions institutionnelles, de politiques publiques et de dispositifs d'action de nature institutionnelle ; le capital social, incluant des items tels que la confiance entre acteurs, les réseaux d'influence, nationaux et internationaux du territoire ; le capital identitaire, renvoyant notamment à l'histoire et aux composantes de la culture spécifique du territoire ; le capital marque et réputation, c'est-à-dire les éléments d'attractivité, de développement de la marque territoriale et de son rayonnement national et international .

La modification/création d'actifs politiques requiert ainsi de mobiliser le capital social, en identifiant les acteurs ayant un pouvoir politique, et le capital organisationnel du territoire en ce qu'il s'agit d'établir de nouvelles règles et de persuader de leur bienfondé. L'action est donc politique et nécessite de procéder à des activités de lobbying à travers des réseaux d'influence à différentes échelles territoriales selon la teneur du système réglementaire en jeu. En d'autres termes, quel est le niveau de réglementation qui nécessite d'être activé et modifié au regard du problème productif posé ? Les acteurs du territoire peuvent-ils agir directement ou doivent-ils passer par des réseaux d'influence, via quelle coalition d'acteurs ? Concernant la modification/création d'actifs normatifs, il s'agit également de mobiliser le capital social et organisationnel du territoire, mais aussi son capital identitaire, de marque et réputation. En effet, il s'agit, autour du problème productif identifié, de se saisir de l'histoire du territoire, de ses éléments culturels et identitaires, mais aussi des différentes représentations et valeurs partagées par les acteurs pour pouvoir légitimer un nouveau cadre normatif qui facilite la coopération. Enfin, la modification/création d'actifs cognitifs visant à mutualiser et diffuser des connaissances communes autour d'un problème productif, implique de mobiliser le capital organisationnel, le capital humain et le capital technologique et numérique.

Il est aussi à noter que la construction et le développement des actifs politiques, normatifs et cognitifs, à travers les pratiques qui leurs sont liées, requièrent des rôles différenciés pour les décideurs territoriaux. En effet, la construction des actifs politiques, à travers les pratiques de lobbying, de construction de règles constitutives et de régulation, implique pour les décideurs territoriaux d'endosser un rôle de lobbyiste et/ou de régulateur. Les décideurs territoriaux, à travers ces rôles, se positionnent en leader et en décideur représentant ainsi une certaine autorité. La construction des actifs normatifs, pour les décideurs territoriaux, implique un ensemble de pratiques non autoritaires, faisant davantage appel à leur capacité de facilitation de l'action en endossant des rôles de catalyseur et d'architecte de réseaux. Enfin, la construction des actifs cognitifs suppose pour les décideurs territoriaux d'endosser des rôles de stratège et de traducteur en donnant une vision, en construisant et en diffusant le sens de l'action.

Cette typologie permet de construire un cadre de référence à la fois structurant et souple afin de s'adapter aux différents territoires ainsi qu'à la pluralité des problèmes productifs rencontrés.

LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire proposé a plusieurs objectifs :

- 1- Identifier et discuter les différentes dimensions des actifs institutionnels, dans une perspective de développement économique ;
- 2- Analyser l'impact des facteurs institutionnels sur la performance territoriale et en identifier les facteurs de contingence ;
- 3- Proposer des cadres d'analyse et de décision, susceptibles d'être mobilisés dans les programmes et actions publiques à vocation territoriale.

LES INTERVENANTS

- «Dimension institutionnelle et stratégie de développement régional », **Andrés Rodriguez-Posé**, Professor of Economic Géographique à la London School of Economics
- «OECD Regional well-being indicators".», **Sandra Hannig**, Policy Analyst, OCDE
- «Les tiers lieux en tant qu'espaces d'innovation », **Emmanuel Dupont**, responsable d'animation scientifique au CGET
- « Les Actifs institutionnels et la question du transfert de la connaissance », **Ahmed Bounfour**, Professeur des universités, Université Paris-Sud , RITM & Chaire européenne de l'immatériel

Inscription : <https://soco.jm.u-psud.fr/event/22>